

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 19 mai 2006  
(convocation du 5 mai 2006)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Mai Deux Mil Six à 17 Heures 00 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DELAUNAY Michèle, M. DOUGADOS Daniel, M. DUPRAT Christophe, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRANA Pierre à Mlle COUTANCEAU Emilie (jusqu'à 18h)  
M. CAZABONNE Didier à CAZABONNE Alain (jusqu'à 18h)  
M. DAVID Alain à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. DUCASSOU Dominique à M. DUPRAT Christophe  
M. FELTESSE Vincent à M. ROUSSET Alain  
M. FLORIAN Nicolas à Mme CAZALET Anne-Marie  
M. GELLE Thierry à M. CASTEX Régis  
M. LABARDIN Michel à Mme FAYET Véronique  
M. MERCIER Michel à M. DOUGADOS Daniel  
M. PUJOL Patrick à M. DUCHENE Michel  
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André  
M. SOUBIRAN Claude à M. SIMON Patrick  
M. TOUZEAU Jean à Mme CARTRON Françoise  
M. BANAYAN Alexis à Mme BRUNET Françoise  
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge  
Mme BRACQ Mireille à M. CASTEL Lucien  
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain  
M. CANIVENC René à Mme DESSERTINE Laurence  
M. CARTI Michel à M. HERITIE Michel  
M. CORDOBA Aimé à M. SARRAT Didier  
M. DAVID Jean-Louis à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. ANZIANI Alain  
M. DELAUX Stéphan à M. BRON Jean-Charles

Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. CAZENAVE Charles  
Mme DUMONT Dominique à M. MOULINIER Maxime  
M. DUTIL Silvére à M. JAULT Daniel  
Mme FAORO Michèle à M. PIERRE Maurice  
M. FAYET Guy à Mme CASTANET Anne  
M. FERILLOT Michel à Mme DELAUNAY Michèle  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. BAUDRY Claude  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. HOUDEBERT Henri (jusqu'à 18h)  
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain  
M. LOTHAIRE Pierre à M. MERCHERZ Jean  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MANGON Jacques à M. MILLET Thierry  
M. MONCASSIN Alain à M. FREYGEFOND Ludovic  
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. NEUVILLE Michel  
Mme PARCELIER Muriel à M. CANOVAS Bruno  
M. POIGNONEC Michel à Mme VIGNE Elisabeth  
M. PONS Henri à Mme PALVADEAU Chrystèle  
Mme PUJO Colette à Mme DARCHE Michelle  
M. QUANCARD Joël à Mme RAFFARD Florence  
M. RESPAUD Jacques à M. GRANET Michel (jusqu'à 18h)  
M. SEGUREL Jean-Pierre à M. GUICHOUX Jacques  
M. TAVART Jean-Michel à Mme LIMOUZIN Michèle  
Mme TOUTON Elisabeth à M. QUERON Robert

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Plan centres de recyclage communautaires - Collecte des déchets ménagers spéciaux - Modification du règlement intérieur des centres de recyclage communautaires - Adoption - Décision**

Monsieur MOULINIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux exploite actuellement en régie directe 14 centres de recyclage recevant les déchets encombrants des ménages communautaires. Ces centres sont ouverts 7 jours sur 7 et acceptent gratuitement une large gamme de produits, sans limitation de volumes.

Les centres de recyclage connaissent depuis 2 ans une hausse importante de fréquentation (+ 11 % entre 2003 et 2004), notamment les centres sud de l'agglomération qui totalisent près d'un tiers de la fréquentation, avec des pointes de plus de 700 véhicules / jour le week-end.

De même on constate une nette progression des tonnages (+ 7,5 % entre 2003 et 2004) soit une production totale de 117 000 tonnes de déchets en 2004.

Cette progression a entraîné une hausse de plus de 7% des rotations des véhicules chargés de l'enlèvement des déchets.

Ainsi le Conseil de Communauté du 24 février 2006 a adopté le Plan Centres de recyclage. Ce Plan va permettre à la Communauté Urbaine de Bordeaux de s'adapter au nouveau contexte notamment en créant des centres de recyclage intermédiaires et fixes et en s'engageant dans un renforcement des moyens matériels et humains.

Parallèlement, le développement du tri entraîne la mise en place de nouvelles filières. Ainsi le Conseil de Communauté du 18 octobre 2002, a décidé de mettre en place dans les centres de recyclage de la Communauté Urbaine de Bordeaux une collecte des déchets ménagers spéciaux (DMS).

Avant la mise en place de cette nouvelle collecte et afin que celle-ci se réalise dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité, la Direction Opérationnelle de l'Environnement a constitué un groupe de travail ayant comme objectifs :

- d'analyser les risques que pourrait engendrer cette nouvelle activité de service public,
- de mettre en place des mesures de prévention (élaboration de procédures de travail, implantation type de stockage, aménagement extérieur de la zone de collecte...) afin de préserver la sécurité du personnel communautaire.

Ce groupe de travail qui s'est réuni périodiquement du 3 août 2005 au 19 janvier 2006 se composait de :

- représentants du personnel,
- de la Direction Opérationnelle de l'Environnement (direction, département valorisation, unité hygiène et sécurité),
- du département protection de la santé et du département hygiène et sécurité de la direction des Ressources Humaines.

Le CHS réuni le 30 mars 2006 a validé les mesures de prévention, les procédures de travail et la mise en place d'un suivi de cette nouvelle activité après son démarrage.

Le démarrage de la collecte des DMS est projeté au 19 juin 2006. Une campagne d'informations auprès des communes puis des usagers sur ce nouveau dispositif sera engagée un mois avant le démarrage de la collecte.

Le Plan Centres de recyclage adopté par le Conseil de Communauté du 24 février 2006 préconise également un jour de fermeture hebdomadaire au public, le jeudi, pour déstocker un maximum de déchets afin d'assurer la continuité du service public le week-end lors des fortes affluences et pour procéder aux travaux de petit entretien et de maintenance sans gêne ni risque pour les usagers.

La mise en place de cette nouvelle organisation entraîne des modifications du règlement intérieur des centres de recyclage actuel.

**EVOLUTIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DES CENTRES DE RECYCLAGE COMMUNAUTAIRES** (adopté par délibération n° 2001/108 0 du Conseil de Communauté du 9 novembre 2001)

Article 2 – Heures d'ouverture

A la place de

"tous les centres sont fermés les jours fériés"

il faut lire :

"tous les centres sont fermés les jours fériés, et au public tous les jeudis".

## Article 6 – Nature des déchets

### 6-1 Déchets admis

A l'intitulé "sont également admis par dérogation"

il faut ajouter :

"les déchets ménagers spéciaux ou DMS (peintures, pâteux, acides, bases, solvants, aérosols, produits phytosanitaires et carburants)"

### 6-2 Déchets interdits

A la place de

"les déchets représentant des risques pour la sécurité des usagers en raison de leur caractère explosif ou toxique (solvants, phytosanitaires...)"

il faut lire :

"les déchets représentant des risques pour la sécurité des usagers en raison de leur caractère explosif"

## Article 7 Procédure à respecter par les usagers

### 7-1 Opération de déchargement

#### 7-1-1 Tri et présentation des déchets

il faut ajouter :

"en ce qui concerne les DMS, les usagers doivent déclarer au personnel d'exploitation la possession de ce type de déchets puis se positionner avec leurs véhicules sur l'emplacement prévu à cet effet et attendre les instructions du personnel d'exploitation".

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- adopter ces nouvelles modalités d'organisation
- adopter le nouveau règlement intérieur des centres de recyclage communautaires (joint au présent rapport).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 mai 2006,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. DIDIER CAZABONNE

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
7 JUIN 2006**

